



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

\*\*\*

### FAITS DE MATCHS

\*\*\*

## PROCES-VERBAL N° 11 - FEVRIER 2023 -

\*\*\*

### SECTION LOIS DU JEU

Réunion en visioconférence : 10 février 2023

A : 18 H 30

**Membres participants** : M. Stéphane CERDAN, Responsable de la section « Lois du jeu »,  
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Joachim EVARISTO, Julien LEBARC et Frédéric ORTIZ.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la commission départementale d'appel du DFSM dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

### DOSSIERS EXAMINÉS

#### **MATCH n° 24930477 : CA HARFLEUR BEAULIEU 41 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 42 - Seniors Vétérans - D 1 Critérium - Poule J - 05 février à 10 H 00.**

La rencontre a été arrêtée à la 05ème minute de jeu. Le score était de 0 à 1 en faveur de l'équipe OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 42 :

- considérant qu'à la 5ème minute de jeu, suite à sa blessure, un joueur du CA HARFLEUR BEAULIEU 41 a dû quitter définitivement le terrain. Son équipe qui n'était composée que de 8 joueurs s'est donc retrouvée à 7 joueurs dans ses rangs,
- considérant que les règlements généraux de la FFF stipulent que pour démarrer ou continuer une rencontre une équipe doit présenter sur le terrain 8 joueurs dont un gardien de but,
- considérant que ladite équipe n'était plus en conformité, l'arbitre a décidé de mettre définitivement fin à la rencontre.

La Commission dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des lois du jeu.

Elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

#### **MATCH n° 24926154 : CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3 / US DES FALAISES 3 - Seniors Matin - D 3 - Poule E - 05 février 2023 à 10 H 00.**

La rencontre a été arrêtée à la 85ème minute de jeu. Le score était de 7 à 1 en faveur du CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3 :



- considérant qu'à la 85ème minute de jeu, le joueur N° 1 de l'US DES FALAISES 3, M. Pascal VAUCHEL, licence n° 2127454962 s'est blessé gravement,
- considérant que les joueurs et l'arbitre n'étaient plus en mesure psychologiquement de continuer le match, ce dernier a pris la décision de mettre fin définitivement à la rencontre.

La Commission dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des lois du jeu.

Elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Mme Michèle LE BASTARD

Le Responsable de la section Lois du jeu

M. Stéphane CERDAN